

### 1. Le partenariat

***La question n° 1 doit permettre d'expliquer ce qu'est votre partenariat de façon concrète et qu'est-ce qui vous a poussé à nouer ce partenariat.***

Quelle est la situation de départ ? :

*À 2001 un nombre considérable d'immigrants a commencé à demander des services de formation et conseil pour la création des coopératives. Ainsi, dès 2001 on a connu chaque année une croissance du 100% du nombre de demandes. Il s'est passé d'organiser un cours spécifique en gestion d'entreprises coopératives pour les immigrants en 2001 à 2 cours en 2002 et 3 cours en 2003. En outre, il faut noter que le 15% des étudiants dans les cours de formation professionnelle pour le 2003 sont des étudiants immigrants.*

Avec quels immigrés êtes-vous en contact et en relation ? :

*Nous sommes en contact avec la population immigrante à travers le mouvement des associations des immigrants et pour immigrants, ainsi qu'à travers les services sociaux et de médiation interculturelle de l'Administration Publique du Gouvernement Régional de Madrid (Comunidad de Madrid).*

*Il faut noter que pendant l'année 2003, le 30% des demandes reçues sont conséquence des informations transmises "bouche au bouche" par les bénéficiaires des années précédents.*

*Dans ce qui concerne les nationalités d'origine, le 70% des demandes viennent des citoyens latino-américains (dans un ordre numérique décroissant: Equateur, Colombie, Pérou, Bolivie, Brésil, Argentine,...), étant les pays de l'Est de l'Europe les suivants dans le nombre de demandes (Ukraine, Roumanie, Bulgarie, Lituanie,...) et le 8% des demandes viennent de quelques pays africains (Nigeria, Éthiopie,...).*

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous occuper de ces immigrés ?

*Tout d'abord le développement d'un service dirigé à fournir des outils méthodologiques pour l'amélioration du dessin des actions de formation et conseil; pour canaliser les demandes, quelques fois confuses, de cette population; pour dessiner des actions complémentaires d'adaptation qui comptent sur la flexibilité nécessaire pour tenir compte des besoins spécifiques de cette population (horaires pendant le week-end, entretiens tout au long de la journée, équilibre idiomatique, recherche des moyens financiers,...), adaptation de matériaux didactiques,...*

*Il faut noter qu'il existe une grande demande de conseil et information sur les avantages du travail en coopérative comme une façon d'amélioration des conditions du travail et d'insertion dans la société d'accueil. Par exemple, pendant 2003 6 coopératives dont tous les membres sont des immigrants, ont été constituées grâce à l'appui de ce projet. Les secteurs*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

*d'activités de ces coopératives sont les services (construction, soudure, restaurants, construction...etc.).*

Quelle est la situation sociale de ces immigrés ? :

*Le 80% de cette population se trouve en Espagne avec sa famille. Dans le 30% de ces cas aucun membre de la famille n'a trouvé un emploi «légal», étant le reste (70% des) des cas où un membre de la famille a réussi à avoir un contrat mais normalement dans des conditions précaires. Le 20% qui reste habite avec des concitoyens dans de conditions précaires ou dans une situation d'asile ou comme réfugié.*

Quelle est la situation légale de ces immigrés ? :

*Toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons se trouvent dans une situation légale de résidence et travail. Seulement le 5% des immigrants sont dans l'attente de légalisation et/ou dans une situation de réfugié ou asile.*

Les données historiques du pays d'accueil ont-elles une influence sur la situation de ces immigrés ? :

*On considère que le grand nombre de demandes des citoyens latino-américains est conséquence de la présence historique de l'Espagne dans la région. Ainsi, les personnes originaires d'autres régions du monde ont un moins impact dans la participation de nos propositions.*

Comment définiriez-vous votre partenariat ? :

*Le partenariat n'est pas basé sur le groupement des entités qui font le dessin du projet et le mettent en œuvre. Il y a une entité promotrice du projet (l'Union Madrilène de Coopératives de Travail Associé (UMCTA); Unión Madrileña de Cooperativas de Trabajo Asociado en espagnol) et différentes organisations placées sur le territoire où elles travaillent avec le collectif et jouent rôles différents dans les phases de mise en œuvre du partenariat.*

Quels sont les acteurs du partenariat ? :

*L'Union Madrilène de Coopératives de Travail Associé (UMCTA) es le promoteur du projet. Aussi, il y a un engagement du Service de Médiation Sociale Interculturelle SEMSI (Servicio de mediación social intercultural), de la Fédération Régionale des Associations des Voisins de Madrid (FRAVM) (Federación regional de asociaciones de vecinos de Madrid), l'Association Rumiñahui des Citoyens Equatoriens,... qui sont des entités chargées de participer dans la diffusion et captation de bénéficiaires.*

Quelle est la date du début du partenariat ? :

*1<sup>er</sup> Mai 2003*

Quelle est la fin prévue du partenariat ? :

*31 Juillet 2004*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

Pourquoi avez-vous lancé ce partenariat ? :

*Parce qu'un projet de ce genre et qui est lancé par une organisation qui encourage la mise en œuvre des initiatives entrepreneuriales dans le cadre de l'économie sociale, n'a pas la connaissance totale de la réalité de la population immigrante objet du projet: entrepreneurs d'affaires.*

Comment avez-vous lancé ce partenariat ? :

*À partir du moment où il existe une connaissance mutuelle parmi les entités sur le travail et les objectifs proposés pour travailler avec le collective d'immigrants.*

Expliquez la mise en œuvre de votre partenariat:

Quelles sont les activités que vous avez développées dans le cadre de ce partenariat ?:

*Actions de diffusion, captation, formation et conseil pour la création des entreprises à travers de l'autoemploi.*

Quels sont les buts que vous poursuivez en lançant ce partenariat ?:

*La mise en œuvre des alternatives pour améliorer l'accès au marché de travail de la population immigrante et leurs conditions de travail dans certains secteurs d'activité où travaille spécialement la population immigrante: services, attention aux personnes, construction,...*

Avez-vous un budget de fonctionnement pour votre partenariat ? :

*Non. Les actions sont convenues et font partie des synergies des différents projets mis en œuvre par les différents entités, sans compter sur un budget concret.*

Avez-vous eu des soutiens publics ou/et privés pour votre partenariat ? :

*Le seul support financier privée reçu vient de la "Caixa de Catalunya"<sup>1</sup>.*

Combien de personnes travaillent sur ce partenariat ? :

*1*

Combien de personnes sont concernées par ce partenariat ?:

*8*

Avez-vous mis des procédures de contrôle pour l'évaluation du partenariat ?:

---

<sup>1</sup> Caisse d'Épargne

# Fondation pour la Solidarité

*Les procédures de contrôle sont basés sur l'accomplissement des protocoles de dérivation, d'échange d'information et transmission de l'évaluation continue fournit par les bénéficiaires.*

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas les questions précédentes et qui sont importantes (oui ou non et expliquer si nécessaire) ? :

*Non*

## **2. Identités de l'initiateur du projet de partenariat**

*La question n°2 doit permettre de donner l'identité de celui qui a eu l'idée de lancer ce partenariat, de celui qui a eu le rôle moteur au départ.*

Nom : Unión Cooperativas Madrileñas de Trabajo Asociado

Adresse : C/ Valverde, 13, 4°

Téléphone : 34915322488

E –mail : inmigracion@ucmta.es

## **3. Identités des partenaires du partenariat**

*La question n°3 doit permettre de donner l'identité de ceux qui ont accepté, sur proposition de l'initiateur, de se lancer dans le partenariat. L'idée de base qui sous-tend cette différence entre l'initiateur du projet de partenariat, d'un côté, et, de l'autre côté, les autres partenaires*

Nom: Federación Regional de Asociaciones Vecinales de Madrid

Adresse: C/ Bocangel, 6

Téléphone: 34917252909

E – mail: intercultura@aavv.org

## **4. Secteur d'activités de l'initiateur du projet de partenariat**

*La question n°4 doit permettre de voir dans quel secteur d'activités économiques et sociales évolue l'initiateur du projet du partenariat.*

L'initiateur du projet de partenariat a-t-il ses activités dans le secteur primaire ou secondaire ou tertiaire (Soulignez et spécifiez) :

*Secteur tertiaire.*

L'initiateur du projet du partenariat a-t-il ses activités dans le domaine associatif et lequel? :

*Représentation des coopératives de travail associé de la Communauté autonome de Madrid et promotion de la coopération auprès de la population défavorisé et la population en général.*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas la question précédente et qui sont importantes à dire (oui ou non et expliquer) ? :

*Oui ; il faut aussi mettre en exergue les activités liées à la formation et capacitation d'entrepreneurs des affaires sous la forme d'autoemploi collectif. Dans le cadre des actions de formation dirigées aux jeunes (programmes Leonardo et Socrate) pour l'application de nos méthodologies: « Eduquer pour transformer».*

## **5. Secteur d'activités des partenaires du partenariat**

***La question n°5 doit permettre de voir dans quel secteur d'activités économiques et sociales évoluent les autres partenaires du projet du partenariat.***

Les autres partenaires du projet de partenariat ont-ils leurs activités dans le secteur primaire ou secondaire ou tertiaire (Soulignez et spécifiez) :

*Dans le secteur tertiaire, comme représentants du mouvement des associations des voisins.*

Les autres partenaires du projet du partenariat ont-ils leurs activités dans le monde associatif et lequel? :

*Représentation des intérêts des associations des voisins auprès de l'Administration régionale.  
Mise en oeuvre des programmes de coexistence entre nouveaux voisins.  
Établissement des tables de coexistence dans les quartiers de la zone métropolitaine de Madrid.*

Y a-t-il d'autres données significatives à relever et non couvertes pas la question précédente et qui sont importantes à dire (oui ou non et expliquer) ?:

*Non*

## **6. Particularités de l'initiateur du projet de partenariat**

***La question n°6 doit permettre de voir si des données étrangères ou contextuelles au lancement du partenariat et à sa mise en oeuvre - situation économique et financière, situation de l'emploi, situation géographique – ont eu une influence pour le lancement et la mise en oeuvre du projet de partenariat pour et par l'initiateur du projet***

Pensez-vous que la situation économique et financière de départ de votre organisation a-t-elle influencée votre décision de faire ce partenariat ? :

*Ceci n'est pas l'élément clé. La décision est plutôt liée à la considération des personnes immigrants comme une partie de la population prioritaire auprès de laquelle promouvoir la création de l'autoemploi collectif. La situation économique de l'entité n'est pas à se tenir en compte. Par contre, il est vraie que le pari pour travailler avec ce collectif a compté sur le soutien économique de l'entité.*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

Avez-vous des subventions ? Et lesquelles ? :

*Subventions liées à l'œuvre sociale de Caja Madrid<sup>2</sup> et à la Caixa Catalunya ; aussi soutiens des Services Sociales de la Communauté Autonome de Madrid et du Fonds Social Européen (Initiatives Adapt, Equal, Leonardo,...).*

Pensez-vous que l'octroi de subventions est un facteur important pour le fonctionnement de votre organisation ? :

*On ne pourrait pas baser sur les subventions le fonctionnement général de l'organisation mais pour des départements concrets qui développent un travail avec ce groupe de personnes et pour d'autres départements spécifiques qui sont concernés avec ce collectif de personnes.*

Pensez-vous que l'octroi de subventions est un facteur important pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

*Comme il a été indiqué ci-dessus, elles sont très importantes pour créer des projets pilotes ou des expériences, parce qu'on pense que la réussite des résultats, permettra que la population bénéficiaire et les ressources publics et privés valorisent ces expériences et fassent un pari pour la mise en œuvre de ce type d'initiatives.*

*La création de ces espaces d'intégration provoque la naissance immédiate de nouvelles demandes de cette population et ainsi de la visualisation de futurs espaces d'intervention et gestion des actions liées à l'insertion économique et sociale de immigrantes à travers de l'autoemploi.*

Pensez-vous que les caractéristiques de votre organisation en matière d'emploi – nombre de personnes employées, la nationalité, la tranche d'âge, le sexe, le statut des employés – ont eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

*Oui. Disposer d'une grande structure permet la mise en œuvre d'actions qui profitent des synergies internes (parmi les départements de formation, communication,...)*

Donnez les caractéristiques de votre organisation en terme de nombre de personnes employées, de nationalité, de tranche d'âge, de sexe, de statut des employés :

*34 personnes embauchés (12 portant un contrat à durée non déterminée, le reste à mi-temps ou pour la réalisation d'une œuvre ou service)  
26 femmes et 8 hommes. L'âge moyenne est de 33 ans.*

Pensez-vous que l'implantation géographique de votre organisation - zone urbaine ou rurale, zone à faible ou forte concentration humaine ou à forte ou faible concentration d'immigrés - a eu une influence pour le lancement et la mise en œuvre de votre projet de partenariat ? :

*Notre présence géographique, décrite ci-dessous, oblige à penser sur la réalité de l'environnement des groupes d'immigrants sur la base du principe coopératif de l'engagement social. Cette organisation s'est portée à offrir à la population immigrante des*

<sup>2</sup> Caja Madrid est une Caisse d'Epargne. Il faut noter que les Caisses d'Epargne en Espagne destinent une partie de leurs fonds pour la réalisation d'activités à caractère sociale

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

*outils que permettent la mise en oeuvre des initiatives économiques pour l'insertion sociale et économique.*

Donnez les caractéristiques géographiques de votre organisation en fonction de son implantation en zone urbaine ou rurale, en zone à faible ou forte concentration humaine ou à forte ou faible concentration d'immigrés :

*Le siège principal est situé au centre ville de Madrid. Notre organisation a une présence à travers des conventions et bureaux sur place dans 3 aires métropolitaines de la Communauté de Madrid. Aussi on développe des itinéraires localisés sur des différents territoires (Villalba, San Fernando de Henares, Loranca, Usera y Villaverde...). Dans ces lieux, le pourcentage des citoyens immigrants est supérieur au 8% de la population totale (pourcentage supérieur à la moyenne dans l'Etat Espagnol). Tous ces territoires ont un lien commun: dans les derniers 5 ans il y a eu une croissance continue du nombre de bénéficiaires immigrants de nos services, soit de formation, conseil à l'autoemploi, conseil sur la constitution de coopératives.*

## **7. L'environnement socio -politique de l'initiateur du projet du partenariat**

***La question n°7 doit permettre de voir si des éléments de l'environnement socio - politique de l'initiateur du projet de partenariat favorisent et incitent au développement de projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives. La question n°7 a une visée large et générale.***

A votre avis, pensez-vous qu'il existe des conditions d'accès au marché du travail ? Et lesquelles ? :

*Les conditions pour accéder au marché de l'emploi sont précaires pour la population immigrante. En plus il existe une limitation très importante dans l'exercice de leur activité de travail étant donné qu'il est nécessaire d'obtenir un permis de travail soit comme salarié soit comme travailleur autonome. La difficulté bureaucratique de passer d'une situation (autonome, salarié) dans le travail a une autre limite la mobilité dans l'emploi. En outre, la «classification» dans le marché de travail oblige à travailler dans des secteurs concrets, presque occupés par des personnes immigrantes: construction, services aux entreprises, service à domicile, service pour les personnes âgées et l'agriculture. L'externalisation de services de construction et du secteur services provoque la manque de défense et met en évidence la manque de ressources et information pour la mise en oeuvre d'entreprises basés sur le travail autonome qui ne soient pas seulement à caractère "ethnique" (cafés, agences de voyages, magasins de produits alimentaires,...)*

Ces conditions d'accès au marché du travail ont – elles influencées votre projet de partenariat ? :

*Les coopératives de travail associé permettent la constitution d'une coopérative à partir du travail salarié ou bien à son compte. C'est à dire, sous le régime de travail autonome ou sous le régime général. La formation et le conseil en gestion d'entreprise a permis d'assurer un «équilibre de la culture de l'entreprise du pays d'origine avec la culture de l'entreprise du pays d'accueil », élément à tenir en compte.*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

Existe-t-il un cadre légal national ou régional ou local pour la lutte contre les discriminations négatives ? :

*Oui, mais nous ne sommes pas partis de ce cadre pour la mise en œuvre du projet.*

Avez – vous eu recours à ce cadre légal de lutte contre les discriminations négatives pour lancer et financer votre projet de partenariat ? :

*(Voir réponse précédente)*

Existe-t-il un cadre légal ou régional ou local favorisant l'intégration des populations immigrées ? :

*La Communauté Autonome de Madrid avait un Plan Régional pour l'immigration (2000-03). Après sa finalisation le mois décembre 2003, il n'existe un nouveau projet de plan ni dans la proposition ni dans la pratique. Cette situation empêche d'avoir un cadre de référence pour les entités sur les politiques publiques qui permette l'intégration des immigrants. Ils n'existent pas de lignes de travail concernées avec l'intégration sous les formules d'autoemploi qui supportent ou facilitent leur intégration dans une société aussi complexe que la société madrilène.*

Avez-vous eu recours à ce cadre légal favorisant l'intégration des populations immigrées pour lancer et financer votre projet de partenariat ? :

*Non, mais nous espérons que dans les prochains appels à propositions nous pourrions obtenir ressources économiques qui assurent une alternative d'insertion sociale et économique comme celle exposée dans ce document.*

Y a-t-il eu des raisons politiques, sociales, culturelles ou médiatiques qui vous ont poussé à lancer ce projet de partenariat ?:

*Les raisons politiques sont établies dans notre Plan Stratégique et les plans annuels où on exprime le compromis avec l'intégration de la population immigrante à travers du développement des lignes no seulement d'action directe mais aussi à travers de la capacitation des techniciens qui travaillent avec ce collectif et à travers de propositions de formation sur la médiation culturelle.*

Avez-vous développé une politique de responsabilité sociale ? :

*Non*

Qu'est-ce que vous entendez par politique de responsabilité sociale :

--

Avez-vous développé un label social, un code de bonne conduite, des bilans sociaux, une politique en faveur de l'égalité de genre ? :

PROJET B3 – 4000  
66, Rue Coenraets  
B – 1060 Bruxelles  
Tél. : 00/ 322/535.06.82  
Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

--

Participez-vous à des programmes d'intérêt social et économique au plan européen, national, régional, local ? :

*On participe dans des programmes régionales pour l'aménagement du territoire dans quelques municipalités (Getafe et Alcalá de Henares). Au niveau régional nous sommes responsables de la gestion du Service Public de l'Agence contre la Drogue "SPAL-Service de Promotion des Alternatives dans l'emploi (Servicio de Promoción de alternativas laborales), dirigé à la population des personnes ex-drogés.*

Vos partenaires au projet de partenariat bénéficient-ils d'un autre environnement socio-politique autre que le vôtre ?:

*Oui. Ils sont plutôt concernés avec la population en général et leurs actions sont dirigées à la sensibilisation et la revendication sur le territoire.*

Vos partenaires au projet de partenariat ont-ils développé une politique de responsabilité sociale ?:

*Non*

Vos partenaires au projet de partenariat ont-ils développé un label social, un code de bonne conduite, des bilans sociaux, une politique en faveur de l'égalité de genre ? :

*Dans ce qui concerne l'égalité de chances, la FRAVM fait des actions spécifiques pour la promotion de la participation de la femme dans le mouvement des associations de voisins.*

Vos partenaires au projet de partenariat participent-ils à des programmes d'intérêt social et économique au plan européen, national, régional, local ? :

*Oui, dans la formation des chômeurs, bourses d'emploi, activités dirigées aux jeunes et mineurs en difficulté au niveau local.*

## **8. Benchmarking**

***La question n°9 doit permettre de mesurer les performances sociales, économiques et environnementales en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives.***

Pensez-vous que ce projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives a-t-il modifié votre environnement social et économique ? :

*Oui. Même s'il est encore difficile à constater, la valeur de ce projet est qu'on permet de faire assimiler les résultats de ces pratiques dans les interventions des politiques publiques régionales et locales, et fait partie des entités sociales qui interviennent avec le groupe pour créer l'autonomie personnelle et collective de la population bénéficiaire.*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

Pensez-vous que ce projet de partenariat en matière d'intégration des populations immigrées et de lutte contre les discriminations négatives a-t-il modifié l'environnement social et économique de vos partenaires du partenariat ? :

*Comme nous l'avons exposé ci-dessus, le projet montre des expériences pilotes, parallèles à la mise en œuvre des entreprises par la population immigrante que nous espérons mènera à l'amélioration de méthodologies de formation, conseil aux immigrants,... de communication et échange d'expériences dans ce qui concerne l'intégration économique et sociale de Nouveaux Voisins.*

Grâce au lancement de ce projet de partenariat, avez-vous introduit ou modifié votre politique de responsabilité sociale? :

*Nous avons élargie la politique de responsabilité sociale étant donné que nous avons élargie les groupes de personnes auxquels nous dirigeons nos activités.*

Grâce au lancement de ce projet de partenariat, vos partenaires au projet ont-ils introduit ou modifié leur politique de responsabilité sociale ?

*Comme il s'est arrivé à l'organisation promotrice, les autres partenaires ont amélioré leur perspective d'intervention sur la population immigrante, et on a donné une plus grande valeur à l'intégration économique et ainsi à l'intégration sociale.*

Ce projet de partenariat a-t-il sensibilisé les autorités publiques européennes, nationales, régionales, locales ?:

*Le projet n'a pas eu l'impact désiré, mais on a positivement constaté que le gouvernement régional a fait des appels à propositions pour l'insertion de la population immigrante qui comprennent les itinéraires d'insertion et les initiatives d'autoemploi.*

## **9. Responsabilité sociale des entreprises**

*La question N°9 doit permettre d'approfondir, le cas échéant, la réalité de l'endossement par les entités économiques, de la notion de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Cette question s'adresse en priorité aux organismes, quels qu'ils soient - entreprises, syndicat, ONG -, qu'ils relèvent de l'économie classique ou de l'économie sociale, qui ont opté pour cette nouvelle orientation politique - la RSE -, différente de la notion de travail social, et en particulier dans le domaine de l'intégration des populations immigrées et dans la lutte contre les discriminations négatives. Si tel n'est pas le cas, il suffira pour l'initiateur du projet de ne répondre qu'aux deux premières interrogations.*

La notion de « Responsabilité sociale des entreprises » est-elle une notion familière pour vous ? :

PROJET B3 – 4000  
66, Rue Coenraets  
B – 1060 Bruxelles  
Tél. : 00/ 322/535.06.82  
Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

# Fondation pour la Solidarité

*Elle fait partie de la tradition coopérative qui compte sur les principes de gestion démocratique et de participation parmi les entreprises, la participation économique, la formation et le développement des ressources humains et le compromis avec la communauté.*

Avez-vous déjà commencé à intégrer cette notion dans la gestion de votre entreprise ou organisation ? :

*L'UMCTA a développé le projet européen - "Coop Code" -, en collaboration avec d'autres entités du secteur coopérative de l'Italie et la Suède, de telle sorte qu'après la réalisation d'une recherche sur l'application des politiques du RSE dans le secteur de la coopération, on a élaboré un code de conduite qui est train d'être appliqué dans les coopérative madrilènes.*

Est-ce que la RSE est un axe stratégique de votre entreprise ou organisation ? Et pourquoi ? :

*Il est parce que ça fait partie de l'esprit et mission de la coopération.*

Avez-vous entrepris de faire un diagnostic social et environnemental de votre entreprise ou organisation, par exemple sur les conditions de travail, sur la parité hommes - femmes, sur la politique anti-discrimination, sur l'intégration des populations immigrées, sur la formation continue, sur la consommation d'énergie, sur la consommation d'eau, etc. ? :

*Elle n'est pas encore fait*

Avez-vous défini des orientations en matière de RSE et fixer des objectifs pour améliorer les conditions sociales et environnementales de votre entreprise ou votre organisation ? Si oui, quels sont-ils ? :

*Les lignes d'action établies sont celles incluses dans le Code de Conduite-Coop Code-, qui sont d'accord avec le modèle Global Reporting Initiative.*

Avez-vous élargi vos orientations en matière de RSE à vos salariés, à vos fournisseurs, à vos clients, à vos actionnaires, à des ONG, aux riverains ? Si oui, de quelle façon ? :

*Pour le moment, les actions sur la RSE se sont étendus au coopératives associées à travers la diffusion du code sur les circulaires d'information interne et les publications de l'UCMTA (web, bulletin et magazines).*

Etes-vous sensible à la notion de « commerce équitable » ? :

*Parmi les projets développés, on peut noter des projets basés sur le commerce équitable. En plus, le magazine de diffusion générale de l'UMCTA parle du commerce équitable parmi les prioritaires thématiques et des contenus.*

Pensez-vous que les actions en faveur de l'intégration des populations immigrées et les actions de lutte contre les discriminations négatives sont des éléments importants de la RSE ?:

*Oui, parce que les entreprises ont la possibilité et la responsabilité, si elles ont un compromis social, de créer richesse et la partager parmi les citoyens, sans aucune discrimination, et ceci*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be

## Fondation pour la Solidarité

*est sûre, spécialement, quand il faut faire face aux grandes phénomènes sociaux, comment il est arrivé avec l'immigration en Espagne.*

Dans ces deux domaines (intégration des populations immigrées et lutte contre les discriminations négatives), comment voyez-vous votre action ?:

*L'UMCTA a ouvert une ligne de projets pour favoriser la formation, la création d'entreprises et l'intégration de la population à travers de l'emploi. Outre l'intégration de la population immigrante, le projet a permis de fournir nouveaux outils de lutte contre la discrimination négative mettant en évidence que la population immigrante n'est pas seulement main d'œuvre ou un ressource humaine, mais aussi des personnes actives dans leur insertion économique et sociale.*

PROJET B3 – 4000

66, Rue Coenraets

B – 1060 Bruxelles

Tél. : 00/ 322/535.06.82

Gsm : 00/32/476.918.274

E – mail : framboisette.jassogne@fondation-solidarite.be